



FORMULAIRE D'INSCRIPTION - STAGE VACANCES

Fiche Individuelle

NOM :PRÉNOM :
DATE DE NAISSANCE :
ADRESSE :
CODE POSTAL :VILLE :
TEL :E-MAIL :

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'ACCIDENT

NOM : PRÉNOM :
TEL :

PROBLÈMES MÉDICAUX À SIGNALER

Ex : allergies, ...
.....
.....

DATES CHOISIES :

Du 10 avril au 14 avril

Du 17 avril au 21 avril

Du 24 avril au 28 avril

CAPACITÉ À NAGER

Nager au moins 25m et mettre la tête sous l'eau

Je soussigné Mr, Mmeatteste sur l'honneur que
mon enfant (nom/prénom)sait nager 25 mètres.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné Mr, Mme
autorise mon enfant (nom/prénom) à suivre les activités
organisées par la structure Yak'Ocean
Les parents ou tuteurs légaux des enfants inscrits dans la structure reconnaissent avoir pris
connaissance des informations ci-jointes

**Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'assurance et du règlement de la
structure Yak'Ocean**

Date :.....

Signature



RÈGLEMENT INTERIEUR YAK'OCEAN

Art 1 : Inscription

Toute inscription dans la structure Yak'Océan se fera à partir du formulaire d'inscription ci-joint qui devra être dûment complété par les parents ou le tuteur légal. Autorisation parentale pour les mineurs. Toute inscription devra être accompagnée d'un acompte de 30% du montant total de la prestation pour être validée. Le solde du règlement est à effectuer le premier jour du stage.

Toute annulation intervenant 15 jours précédant la date retenue entrainera l'encaissement de l'acompte.

L'inscription à nos stages entraîne l'acceptation du présent règlement.

Art 2 : Annulation du stage

En cas de mauvaises conditions météorologiques (orage, mer trop forte, pollution) les cours qui ne pourront pas être effectués dans le cadre du stage souscrit seront, en accord avec les stagiaires :

- remplacés par des activités de substitution
- reportés à une date ultérieure

Les cours non effectués du fait du client ne seront pas remboursés.

Remboursement du cours uniquement sur présentation d'un certificat médical ou d'un justificatif de cas de force majeure.

Art 3 : Responsabilité de la structure

Les stagiaires seront pris en charge par la structure Yak'Océan, et donc sous la responsabilité de ses éducateurs, un quart d'heure avant le début de leur cours. Ils seront à nouveau sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs un quart d'heure après la fin de la prestation concernée.

La responsabilité civile de la structure concernant ses stagiaires, cesse en dehors de ces heures, dans les délais décrits ci-dessus.

Les parents devront avant de laisser leur enfant à la structure, s'assurer que la prestation prévue a bien lieu. Il est fortement déconseillé aux stagiaires de laisser des objets de valeurs dans les vestiaires, véhicules (argent, montre, téléphone,...).

Yak'Océan décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de ses objets au sein de sa structure et du véhicule.

Art 4 : Assurance

Toutes les personnes inscrites à Yak'Océan se verront bénéficier des garanties en Responsabilité Civile, en Individuelle Accident, Assistance et Recours, dont les modalités sont décrites dans les contrats GENERALI et ALLIANZ mis à disposition par la structure.

Les stagiaires (ou représentants légaux) peuvent refuser les garanties Individuelles Accidents et Assistance.

Cependant Yak'Océan attire l'attention de l'adhérent sur son intérêt à souscrire auprès de l'assureur de son choix, un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut l'exposer et dont les garanties seraient supérieures à celles du contrat GENERALI N°AP508794 .

Art 5 : Engagement de la structure

Dans le cadre du stage, la structure Yak'Océan s'engage en terme de la qualité de l'accueil, de l'enseignement, de l'encadrement et de la sécurité.

Le matériel nécessaire (combinaison, matériel nautique, baudriers,...) sera fourni aux stagiaires pendant les heures de cours.

Art 6 : Engagement des adhérents

En s'inscrivant à Yak'Océan les mineurs et leurs parents acceptent les risques liés à la pratique des activités de pleine nature dans les conditions normales de pratiques.

Art 7 : Transport des stagiaires dans le cadre des déplacements liés aux activités

Yak'Océan s'engage à assurer le transport des stagiaires dans le respect des réglementations en vigueur :

- conducteurs titulaires du permis nécessaire,
- couverture d'assurance du véhicule,
- respect du nombre maximum de passagers,
- véhicule propre et en bon état (révisions et contrôle technique à jours)

Art 8 : Cession droit à l'image

En signant cette fiche d'inscription, vous autorisez, de manière irrévocable et à titre gracieux, Yak'Océan à : fixer, reproduire, diffuser, exploiter les photographies et image de la personne participant au stage, sans limite de durée, en tous formats, sur tout supports connus actuels ou à venir et par tous moyens actuels ou à venir, sur tous services audiovisuels et tous services en ligne sur tous réseaux.